

Les réponses de Madame JOUANNO- Secrétaire d'Etat Mercredi 2 septembre 2009 à Varennes-Jarcy



PREAMBULE

Madame JOUANNO évoque la gestion des déchets en rappelant qu'il s'agit d'une politique globale et d'un véritable enjeu de société. Elle rappelle qu'il y a 4 objectifs :

1. Réduire les déchets par la prévention, même si les français ne semblent pas prêts.
2. Améliorer le tri
3. Développer les techniques de valorisation
4. Réduire les tonnages mis en décharge ou en incinération.

Elle considère que la méthanisation n'est pas « la » solution alternative, mais une étape complémentaire dans une logique multi filière, qui a donc un avenir.

1) RECONNAISSANCE DU TRI MECANO-BIOLOGIQUE.

Madame JOUANNO **considère** que beaucoup d'installations ne fonctionnent pas, que c'est une technique qui débute et qui n'est pas adaptée pour des quantités de déchets trop importantes (+300 000 habitants).

- Elle craint que ce ne soit qu'un effet de mode.
- Elle demande une évaluation par l'ADEME avant de prendre une position officielle.
- Le but est de garantir la qualité du compost.



2) RACHAT DU BIOGAZ.

Madame JOUANNO rappelle que c'est l'un des objectifs de la loi Grenelle.

- Elle annonce que cette question sera réglée avant la fin de l'année et que le décret est déjà signé.
- Elle souhaite que les procédures soient simples, avec une réglementation unique.
- Le financement proviendra du **fond** de chaleur renouvelable pour des aides à l'investissement et pour la valorisation de la chaleur.



REUNION DE TRAVAIL METHEOR/MINISTERE DE L'ECOLOGIE

Les réponses de Madame JOUANNO - Secrétaire d'Etat
Mercredi 2 septembre 2009 à Varennes-Jarcy



3) INJECTION DU BIOGAZ DANS LE RESEAU.

Madame JOUANNO considère que c'est un problème technique et non réglementaire.

- Des exemples existent déjà en Vendée.
- Elle demande que l'on suive des opérations test avant de généraliser.

4) ASSOULISSEMENT DES MODALITES DE RACCORDEMENT DES INSTALLATIONS AU RESEAU ELECTRIQUE

Madame JOUANNO annonce qu'une étude est en cours pour les petites installations.

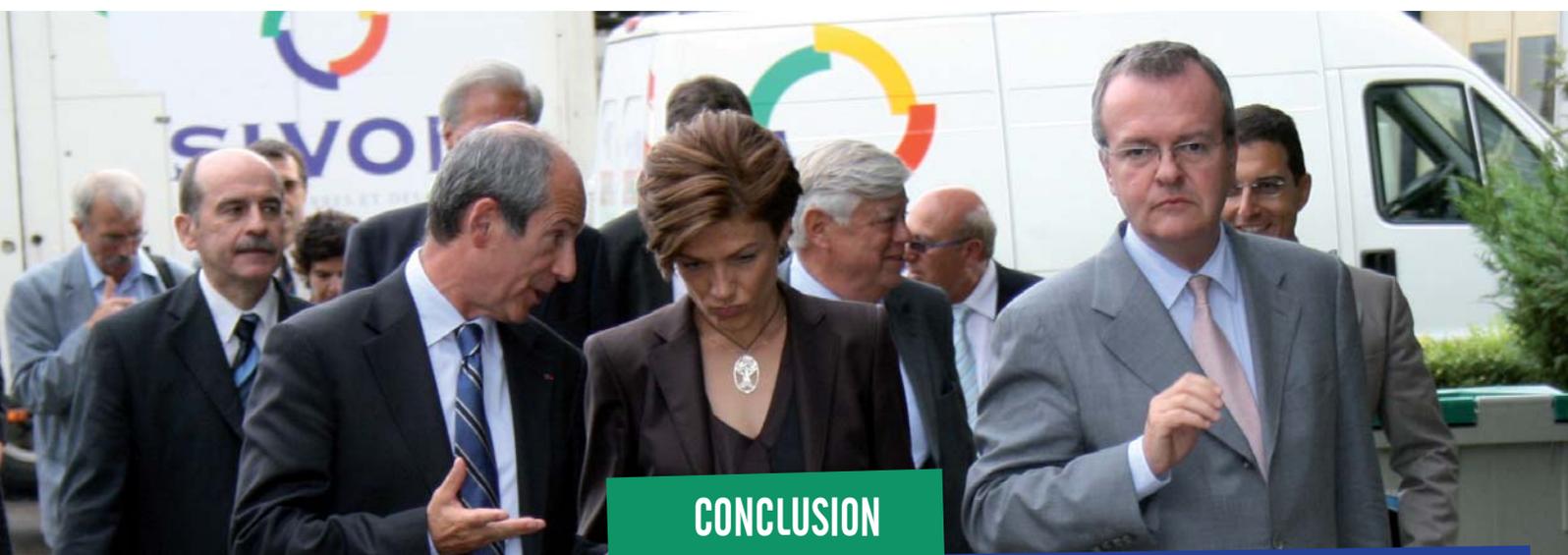
5) TARIF DE RACHAT DE L'ELECTRICITE

Madame JOUANNO souhaite une harmonisation au niveau Européen.

- En Allemagne, par exemple, le tarif est de 10,83 centimes d'euros du KWh.
- En France on est à 9 centimes d'euros et une prime à la méthanisation de 2 centimes euros supplémentaires.
- Il faut vérifier si c'est au bon niveau.

6) TGAP EXONEREE POUR LES SOUS-PRODUITS DE LA METHANISATION

Madame JOUANNO fait savoir qu'elle n'est pas favorable à cette demande d'exonération, car il existe d'autres techniques vertueuses qui pourraient aussi demander un régime spécial.



CONCLUSION

Madame JOUANNO considère que la méthanisation des déchets ménagers est une solution insuffisamment exploitée en France. Aucune porte n'est fermée, aucun sujet n'est enfoui. C'est une solution à la fois économique et écologique il faut avancer pour développer, en gardant les pieds sur terre et en se méfiant des effets de mode.

DANS LA PRESSE

Le Parisien

Varenes-Jarcy

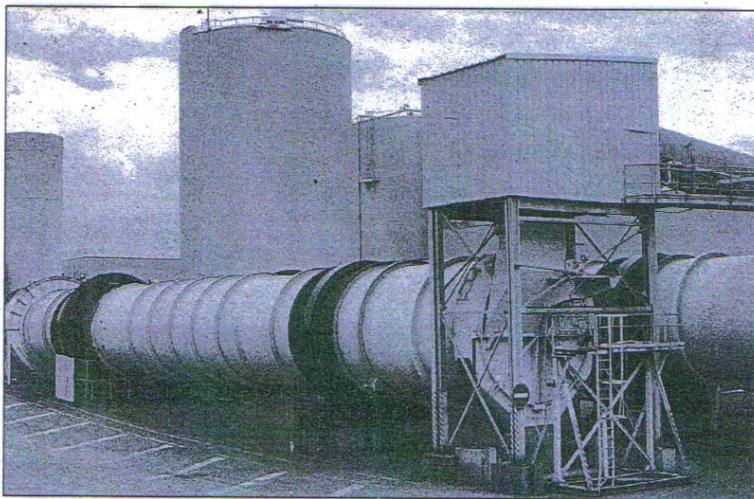
L'usine qui transforme les déchets en énergie

C'EST UN COMPLEXE industriel de 3 ha, qui ne produit ni bruit ni mauvaises odeurs, discrètement installé au cœur des champs à Varenes-Jarcy, qui a reçu hier après-midi la visite de Chantal Jouanno. La secrétaire d'Etat à l'Ecologie était venue découvrir l'usine de retraitement des déchets du Sivom (le syndicat des ordures ménagères de la vallée de l'Yerres et des Sénarts), qui utilise une technique révolutionnaire. Appelée méthanisation, celle-ci permet de transformer les déchets en énergie. Seules six usines en France exploitent actuellement ce procédé et celle de Varenes-Jarcy, qui l'utilise depuis 2002, fait figure de pionnière.

Sur les 65 000 t de déchets collectés chaque année sur son territoire (15 communes à cheval sur l'Essonne, la Seine-et-Marne et le Val-de-Marne), le Sivom en transforme la moitié en compost et en électricité.

Une fois collectés, les déchets sont placés deux jours dans un énorme tube d'acier en rotation perpétuelle. C'est là que commence le tri : de façon naturelle, les matières organiques se détachent du reste. L'ensemble est placé sur de gros tamis afin d'enlever toutes les matières indésirables. Les matières organiques sont ensuite stockées trois semaines dans un « digesteur », sorte de gros silo en acier.

C'est là que la magie opère : les bactéries contenues dans la matière se mettent à la grignoter et, en l'absence d'oxygène, produisent naturellement du méthane. Celui-ci est aspiré et réinjecté dans des groupes électrogènes qui le transforment en électricité. Près de 4,5 millions de Kw/heure, soit « trois petites éoliennes » a rappelé Chantal Jouanno, sont ainsi produits chaque année.



VARENES-JARCY, HIER. En France seules six usines exploitent la technique de la méthanisation qui permet de transformer les déchets en énergie. (L.P./L.C.)

Un tiers est utilisé pour faire tourner l'usine, le reste est revendu à EDF. Parallèlement, ce qu'il reste une fois achevé le travail des bactéries devient du compost. Une douzaine d'agriculteurs du secteur en profitent gratuitement.

À l'heure actuelle, la méthanisation ne traite que 1 % des déchets en France, mais une bonne ving-

taine d'usines devraient pousser d'ici cinq ans. Toutefois, Chantal Jouanno a rappelé hier que la méthanisation — dont les inconvénients ne sont pas encore tous identifiés — « ne peut pas être LA solution ». « Nos concitoyens doivent réduire leur production de déchets à la source », a conclu la ministre.

LOUISE COLCOMBET

Le Républicain

■ Visite de la secrétaire d'Etat à l'Ecologie, mercredi 2 septembre, à Varenes-Jarcy **ORDURES MÉNAGÈRES**

Les déchets, et après ?

L'éradication des déchets ménagers subit, elle aussi, le flux des modes. Après l'enfouissement, l'incinération, le broyage, place aujourd'hui à la méthanisation. Du moins en ce qui concerne les déchets organiques. A Varenes-Jarcy, depuis 2002, le Syndicat des ordures ménagères de la vallée de l'Yerres et des Sénart (Sivom), qui gère les ordures ménagères d'une quinzaine de communes de l'Essonne, du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne, recourt à cette technique avec une usine qui produit du compost et du biogaz, une solution encore peu exploitée en France. Mercredi 2 septembre, la secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Chantal Jouanno, a tenu à visiter cette usine et à rencontrer les dirigeants du Sivom afin de s'entretenir avec eux du Grenelle de l'environnement. « La méthanisation a de l'avenir, mais il ne faut pas dire que c'est LA solution au traitement des déchets », a d'emblée indiqué la secrétaire d'Etat, sans langue de bois. Toutes les solutions doivent être développées parce qu'on a un vrai problème avec les déchets



Au premier plan, Guy Geoffroy, président du Sivom, Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat à l'Ecologie, et Jacques Reiller, préfet de l'Essonne.

en France. » La méthanisation, qui ne touche que 1 % des déchets en France, permet une double valorisation des déchets organiques, qu'ils soient issus de l'agriculture, de l'industrie ou des ménages. D'une part, elle aboutit à la production d'un "digestat", qui peut être transformé en compost, d'autre part elle peut produire du biogaz. A Varenes-Jarcy, le Sivom traite 65 000 tonnes de déchets par an, ce qui lui permet de produire 32 000 tonnes de compost (revenus aux agriculteurs locaux), mais aussi 2,8 millions de m³ de biogaz qui génèrent

de l'électricité à raison de 4 455 MW/h. Une méthode qui permet aussi de réduire de moitié la facture de traitement des déchets par rapport à l'incinération et qui surtout, ne souffre d'aucune nuisance, notamment olfactive, pour l'environnement immédiat. Les professionnels de la filière, à l'image de Guy Geoffroy, président de l'association Méthéor (association pour la méthanisation écologique des déchets) et du Sivom de la vallée de l'Yerres et des Sénart, avaient néanmoins plusieurs questions à poser la secrétaire d'Etat, concernant la reconnaissance

du tri mécano-biologique, les aides à l'investissement, les modalités d'achat et d'injection du biogaz dans le réseau de gaz naturel et l'exonération de la taxe générale sur les activités polluantes. « La valorisation de la biomasse constitue l'un des objectifs du Grenelle de l'environnement en matière d'énergie », a répondu Chantal Jouanno. Concernant les aides à l'investissement, « il existe déjà le fonds chaleur renouvelable et, pour le rachat du biogaz, il faut se mettre d'accord », a rétorqué la secrétaire d'Etat, comme cela est déjà le cas pour le rachat (obligatoire) de l'électricité. « Enfin, rappelons que la méthanisation elle-même est exonérée », a indiqué Chantal Jouanno pour qui « la gestion des déchets touche au fonctionnement même de notre société ».

■ Fabien Herran

REUNION DE TRAVAIL METHEOR/MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE

Les réponses de Madame JOUANNO - Secrétaire d'État
Mercredi 2 septembre 2009 à Varennes-Jarcy



Audace, créativité et sérieux,
un merveilleux accueil.

Bien amicalement.

C. JOUANNO.
SE écologie.